USG

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit DIAMOND® Veneer Finish Plaster

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS 53000010003

Synonymes Plâtre de construction.

Usage recommandé Pour l'intérieur.

Restrictions d'utilisation Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société United States Gypsum Company

Adresse 550 West Adams Street

Chicago, Illinois 60661-3637

 Téléphone
 1-800-874-4968

 Site Web
 www.usg.com

 Numéro de téléphone
 1-800-507-8899

d'urgence

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Cancérogénicité Catégorie 1A

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -

expositions répétées (Inhalation)

Irritation des voies respiratoires de catégorie

3

Catégorie 2 (Poumons)

Définition des dangers selon

I'OSHA

Non classé.

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes

les mesures de sécurité. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les poussières. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit

bien ventilé. Lavez vigoureusement après manipulation.

Intervention Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas

d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. En contact avec la

peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil

médical/des soins. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appeler

immédiatement un centre antipoison/médecin.

Stockage Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous

clef.

Élimination Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucuns connus.

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et Numéro % synonymes d'enregistrement CAS		
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1)		26499-65-0 > 80	
Hydroxyde dolomitique		39445-23-3	< 20
Impuretés Dénomination chimique		Numéro d'enregistrement CAS	%
Silice cristalline (quartz)		14808-60-7	< 1.5

Remarques sur la composition

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique sauf si le composant est un gaz.

Les matières premières dans ce produit contiennent de la silice cristalline respirable présente comme une impureté. Le pourcentage en poids de silice cristalline respirable trouvé dans ce produit est inférieur à <1.5%. Une exposition à la silice cristalline respirable au cours de l'utilisation normale de ce produit peut être mesurée par des tests d'hygiène sur le lieu de travail.

4. Premiers soins

Inhalation Les poussières irritent l'appareil respiratoire et peuvent entraîner la toux et des troubles

respiratoires. Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance.

Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

Contact avec les poussières : Rincer l'aire avec beaucoup d'eau. Obtenir une assistance médicale Contact avec la peau

si les irritations se développent ou persistent.

Poussière dans les yeux : Ne pas se frotter les yeux. Rincer abondamment avec de l'eau. En cas Contact avec les yeux

d'irritation, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Le plâtre de Paris durcit et, en cas d'ingestion, peut entraîner un blocage de l'estomac et des Ingestion

> intestins. Boire des solutions de gélatine ou de grands volumes d'eau peut retarder le durcissement. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation de la peau. Irritation grave des yeux. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de

la gorge et la toux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

Informations générales S'assurer que le personnel médical est conscient des substances en cause.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques

éventuels.

Agents extincteurs inappropriés

Sans objet.

Dangers spécifiques du produit dangereux

contre les incendies

Pas de risque d'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Équipement/directives de lutte

Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Évacuer le matériau déversé à l'aspirateur. Les aspirateurs utilisés dans ce cadre doivent être équipés de filtres HEPA. Les contenants doivent être étiquetés. Collecter dans des contenants approuvés et bien sceller. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter de déverser dans les drains, les égouts et autres systèmes d'eau.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

10034-76-1) (CAS

26499-65-0)

Minimiser la production de poussière lors du mélange, du ponçage, ou de l'ouverture et de la fermeture des sacs. Éviter l'inhalation de poussières. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains après l'usage. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et utiliser des techniques de levage appropriées.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Éviter tout contact avec les acides, l'eau et l'humidité.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis - TABLEAU Z-3 (29 CFR 1910.1000) de l'OSHA

Impuretés	Туре	Valeur	Forme
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.3 mg/m3	Poussières totales.
		0.1 mg/m3	Respirable.
ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 L	imites de contaminants aériens	(29 CFR 1910.1000)	
Composants	Туре	Valeur	Forme
Plâtre de Paris (sulfate de	PEL (limite	5 mg/m3	Fraction respirable.
calcium semi-hydrate - CAS	d'exposition	o	•

	15 mg/m3
ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH	

admissible)

Composants	Туре	Valeur	Forme
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)	TWA	10 mg/m3	Fraction inhalable.
Impuretés	Туре	Valeur	Forme
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Туре	Valeur	Forme
Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)	TWA	5 mg/m3	Respirable.
,		10 mg/m3	Total
Impuretés	Туре	Valeur	Forme
Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)	TWA	0.05 mg/m3	Poussière respirable.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

DIAMOND® Veneer Finish Plaster SDS US

Poussières totales.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Fournir une ventilation suffisante durant les opérations qui conduisent à la formation de poussières. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les

risques d'exposition.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection de la peau

Autre

Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est

recommandé.

Protection respiratoire

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté. Porter un respirateur à filtre de purification d'air agréé NIOSH/MSHA pour limiter l'exposition. Consulter le fabricant de respirateurs pour déterminer le bon respirateur, ses conditions d'utilisation et ses limites. Porter un respirateur à adduction d'air en pression positive en cas de rejet incontrôlé ou de dépassement des limites d'utilisation du respirateur à filtre de purification d'air. Suivre les directives des programmes de protection respiratoire (OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2) pour toute

utilisation d'un équipement respiratoire.

Dangers thermiques Au

Considérations d'hygiène générale

Aucune.

Toujours suivre de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après la manutention du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection séparément du lavage régulier. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Solide. **Forme** Poudre.

CouleurBlanc à blanc cassé.OdeurOdeur faible à nulle.

Seuil olfactif Sans objet.

pH 12

Point de fusion et point de

congélation

Sans objet.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Sans objet.

Point d'éclairSans objet.Taux d'évaporationSans objet.Inflammabilité (solides et gaz)Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Sans objet.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Sans objet.

Tension de vapeur Sans objet. **Densité de vapeur** Sans objet.

Densité relative 2.4 - 2.8 (H2O = 1)

Solubilité

Solubilité (eau) 0,15-0,40 g/100 g (H2O)

Coefficient de partage

n-octanol/eau

Sans objet.

Température

Sans objet.

d'auto-inflammation

Température de décomposition

1450 °C (2642 °F)

Viscosité

Sans objet.

Autres informations

Masse volumique

45 - 55 livres/pied3

apparente

COV (% en poids) 0 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Non disponible.

Stabilité chimique Risque de réactions La substance est stable dans des conditions normales. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter

Contact avec des matériaux incompatibles. Exposition à l'humidité. Lorsqu'il est mélangé à l'eau, ce produit peut devenir très chaud. Enchâsser ou fabriquer des moules de toute partie du corps peut causer de graves brûlures qui peuvent nécessiter un retrait chirurgical des tissus touchés et même l'amputation de la partie enchâssée.

Matériaux incompatibles

Acides. L'exposition à de l'eau et à des acides doit être supervisée, car les réactions sont vigoureuses et produisent de grandes quantités de chaleur. En contact avec de puissants agents oxydants, comme le fluor, le trifluorure de chlore et le difluorure de chlore, la silice cristalline peut causer des incendies. La silice cristalline se dissoudra dans l'acide fluorhydrique et produira un gaz corrosif, le tétrafluorure de silicium.

Produits de décomposition

dangereux

Oxydes de calcium. Oxydes de soufre. Oxydes de magnésium.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation

L'inhalation de poussières peut causer une grave irritation des voies respiratoires. Une exposition prolongée et répétée à la silice cristalline aérienne respirable peut causer une silicose ou un cancer du poumon.

Contact avec la peau

Cause une grave irritation et de graves brûlures à la peau, plus particulièrement en présence d'humidité.

Contact avec les yeux

Cause une grave irritation et de graves brûlures aux yeux, peut causer des lésions permanentes.

Ingestion

Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation de la peau. Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation du nez et de la gorge. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires et entraîner une irritation de la gorge et la toux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Un contact peut causer de graves lésions à la peau et aux yeux, lesquelles peuvent être permanentes; l'ingestion peut causer des brûlures dans la bouche, l'œsophage et l'estomac.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Cause une grave irritation ou de graves brûlures à la peau qui peuvent être irréversibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut causer une grave lésion oculaire qui peut être irréversible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire

N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée

Non un sensibilisateur de la peau. Le plâtre de Paris a démontré peu de potentiel de sensibilisation.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Une exposition répétée et prolongée à des concentrations élevées de silice cristalline respirable

peut causer le cancer.

DIAMOND® Veneer Finish Plaster

SDS US

1. (2) A 1. (2) A 1. (3) A 1. (4) A

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7) 1 Cancérogène pour l'homme.

Rapport NTP sur les produits cancérogènes

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7) Carcinogène connu chez l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

Toxicité pour la reproduction Ne devrait pas présenter un risque pour la reproduction.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Peut endommager les tissus pulmonaires par une exposition répétée et prolongée à des

concentrations élevées de particules de silice cristalline respirables.

Danger par aspiration

En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.

Effets chroniques

Une inhalation prolongée et régulière de concentrations élevées de particules de silice cristalline respirables peut mener à la maladie pulmonaire connue sous le nom de silicose. Certaines études montrent des nombres excédentaires de cas de sclérodermie, de troubles des tissus conjonctifs, de lupus, de polyarthrite rhumatoïde, de néphropathies chroniques et d'insuffisances rénales terminales chez les travailleurs exposés à la silice cristalline respirable. Les troubles respiratoires et de la peau existants, tels que la dermatite, l'asthme et les maladies pulmonaires chroniques peuvent potentiellement être aggravés par une exposition. Une exposition

professionnelle à de la poussière respirable et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et

contrôlée.

12. Données écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement.

Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement

Le sulfate de calcium se dissout dans l'eau pour former des ions calcium et sulfate.

des déversements majeurs ou fréquents.

Persistance et dégradation

Aucune bioaccumulation n'est attendue.

Potentiel de bioaccumulation Mobilité dans le sol

Données non disponibles.

Autres effets nocifs

Aucune prévue.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. Recycler de

manière responsable.

Non réglementé.

Règlements locaux

d'élimination

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Code des déchets dangereux

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Emballages contaminés

14. Informations relatives au transport

DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Sans objet.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la Réglementations Fédérales

définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Oui

> Risque différé - Oui Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Oui

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

potable sûre)

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts - liste des substances

Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Plâtre de Paris (sulfate de calcium semi-hydrate - CAS 10034-76-1) (CAS 26499-65-0)

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT: Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie - Cancérogènes et toxicité pour la reproduction (CRT) : Substance inscrite

Silice cristalline (quartz) (CAS 14808-60-7)

Inventaires Internationaux

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui

réglementant les substances toxiques)

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

11-Février-2014 Date de publication 02-Décembre-2015 Date de la révision

Version n° 02

Autres informations

Silice cristalline: Les matières premières dans ce produit peuvent contenir de la silice cristalline respirable. Les concentrations réelles doivent être mesurées par des tests d'hygiène sur le lieu de travail. Une exposition prolongée et répétée à la silice cristalline aérienne libre et respirable peut se traduire par une maladie pulmonaire (c.-à-d., une silicose) ou un cancer du poumon.

Plâtre de Paris : est classé comme une substance dangereuse, mais est généralement considéré comme un matériau sûr pour une utilisation régulière. Quand le plâtre de Paris est utilisé de manière responsable, il n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Toutefois, lorsqu'il est mélangé à l'eau, ce produit peut devenir très chaud. NE PAS essayer de fabriquer un moulage qui entoure une quelconque partie du corps. Enchâsser une quelconque partie du corps peut causer de graves brûlures et même nécessiter l'amputation de la partie enchâssée.

Les brûlures causées par la nature caustique de ce produit peuvent être différées et indolores au moment du contact.

Classements NFPA Santé: 2 Inflammabilité: 0

Danger physique: 0

Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

Classements NFPA



Avis de non-responsabilité

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.